



FONDATION  
**JEAN MONNET**  
POUR L'EUROPE

## **Convention d'objectifs 2020 – 2024**

entre

**l'État de Vaud**, représenté par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

et

**la Fondation Jean Monnet pour l'Europe**, représentée par le Président et le Directeur de la Fondation

(ci-après « les Parties »)

relative à

l'octroi d'une subvention à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe basée à Lausanne

Vu le décret du 19 mai 2015 relatif à la subvention à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe (DSubMonnet ; BLV 414.115) autorisant le Conseil d'État à l'octroi d'une subvention à la Fondation par une convention

Vu la loi du 22 février 2005 sur les subventions (LSubv ; BLV 610.15) et son règlement d'application du 22 novembre 2006

Les Parties conviennent de ce qui suit :

## ***Préambule***

La Fondation Jean Monnet pour l'Europe, dont le siège est à Lausanne, bénéficie depuis 1978, année de création, de l'appui de l'État de Vaud sous forme de prestations pécuniaires comme contribution aux frais de fonctionnement et, depuis 1981, de la mise à disposition de la Ferme de Dorigny, sise sur le campus universitaire.

La présente convention a pour but de préciser les objectifs, les objectifs de développement et les prestations attendues de la Fondation dans le cadre de ses missions, en contrepartie de la subvention de l'État de Vaud octroyée pour les années 2020 à 2024.

## ***1. Missions fondamentales de la Fondation***

L'État de Vaud alloue une subvention à la Fondation afin d'assurer et de promouvoir son activité en tant que lieu de mémoire, de formation et de recherche, de dialogue et de réflexion consacré à l'union des Européens et à la paix, en s'inspirant de la pensée, de la méthode et de l'action de Jean Monnet.

Les trois missions fondamentales de la Fondation sont :

- constituer, conserver à Lausanne, valoriser et mettre à la disposition des utilisateurs, notamment des chercheurs, un ensemble cohérent de ressources documentaires sur les origines et les développements du processus de l'union des Européens, ainsi que sur les relations entre la Suisse et l'Europe ;
- offrir un lieu de rencontre, de réflexion et de débat sur les mêmes thématiques, reflétant notamment les diverses facettes des grands enjeux de l'Europe et de la paix ;
- contribuer à des activités scientifiques, de formation et d'information (transfert de connaissance).

## ***2. Objectifs, prestations de la Fondation et critères de réalisation***

La Fondation poursuit six objectifs concrétisant ses missions fondamentales et fournit les prestations suivantes :

### **Objectif 1 : Enrichir, conserver, valoriser et mettre à disposition des ressources documentaires**

Les ressources documentaires dont dispose la Fondation sont constituées de fonds privés de diverses provenances et de documents de différentes natures tant sur supports analogiques que numériques : archives écrites, documents audiovisuels, documents sonores, photographies, dessins, ouvrages de bibliothèque. En tant que Centre de documentation européenne, la Fondation dispose également d'une riche collection de publications officielles de l'Union européenne.

La Fondation a, dans un premier temps, pour mission d'enrichir ses ressources, ce qui passe par l'acquisition sélective de nouveaux fonds. Bien que la diversité des fonds soit à souligner, une grande importance est accordée à la cohérence d'ensemble. L'enrichissement relève souvent d'opportunités liées aux réseaux de la Fondation. La prospection de nouveaux fonds dépend aussi des capacités à les gérer pour les ouvrir à la recherche.

En parallèle, la Fondation poursuit depuis 1998 deux programmes d'interviews filmées, créés pour collecter les précieux témoignages de personnalités suisses et européennes issues notamment des milieux politiques, académiques et économiques. Il s'agit là de l'une de ses missions phare que de constituer pour les temps présents et à venir une mémoire vivante au profit de la recherche.

Comme tout centre d'archives, la Fondation a, dans un second temps, la mission de conserver et de valoriser les ressources dont elle dispose. Lors de cette phase, elle travaille au classement, à l'inventoriage, au reconditionnement et à la préservation sur d'autres supports (microfilms et copies numériques) des ressources.

Enfin, le processus consiste à mettre à disposition les ressources documentaires. Les chercheurs accueillis à la Fondation bénéficient d'une aide à la recherche en fonction des sujets traités. La présence physique des chercheurs favorise les échanges fructueux, et contribue au développement des réseaux de la Fondation. La Fondation répond également à des demandes ciblées provenant de l'extérieur. En 2017, la Fondation a pris une orientation stratégique vers la numérisation des prestations qu'elle offre aux chercheurs. Il s'agit d'une décision nécessaire pour rester une institution de référence. Une interface de recherche et de consultation sera ainsi mise en ligne au début de la période. Cette interface permettra d'accroître la visibilité des ressources de la Fondation et d'aller à la rencontre d'autres types d'utilisateurs ne pouvant se rendre à Lausanne.

En complément aux archives, la Fondation met également à disposition une bibliothèque spécialisée, autre ressource documentaire. Dans le cadre d'achats réguliers, elle veille à proposer une ressource livresque qui soit en phase avec l'état de la recherche scientifique portant sur les questions européennes et d'autres domaines liés aux archives. La Fondation fait désormais partie du réseau Renouvaud et ses notices bibliographiques seront intégrées au catalogue en 2020. Cela va augmenter la visibilité de la Fondation et de sa bibliothèque pour permettre une meilleure valorisation de celle-ci au bénéfice des chercheurs.

Ce premier objectif spécifique se décline comme suit :

**a) Définir et encadrer les activités de la Fondation dans le domaine des archives et de la bibliothèque**

<b>Prestations</b>	<b>Critères de réalisation</b>
1.1 Mise à jour de la politique de la Fondation concernant les archives et la bibliothèque	Bilan des mises à jour et évolution de la Politique générale des archives définie en 2017

**b) Enrichir les collections et acquérir de nouveaux fonds**

<b>Prestations</b>	<b>Critères de réalisation</b>
1.2 Prospection ciblée d'archives et enrichissement des fonds existants	Nombre et type des nouveaux arrivages (le cas échéant)
1.3 Poursuite des deux programmes d'interviews filmées de la Fondation (construction européenne et relations Suisse - Europe)	Réalisation, pour les deux programmes confondus, de 5 à 8 interviews filmées par an en moyenne
1.4 Enrichissement de la bibliothèque européenne par des dons et achats ciblés	Nombre de nouveaux ouvrages

### c) Conserver et valoriser des ressources documentaires

Prestations	Critères de réalisation
1.5 Ouverture des fonds à la recherche : classement, inventariage et reconditionnement des archives quel que soit leur support	Nombre et type des fonds ou documents d'archives inventoriés et ouverts à la recherche
1.6 Poursuite de la préservation numérique et par microfilmage des archives	Nombre et type des archives écrites numérisées et microfilmées, des photos, documents sonores ou audiovisuels numérisés
1.7 Catalogage des ouvrages de la bibliothèque européenne	Nombre d'ouvrages catalogués et étiquetés

### d) Mettre à disposition des ressources documentaires

Prestations	Critères de réalisation
1.8 Développement, maintenance et alimentation d'une interface de recherche et de consultation des archives et de la bibliothèque européenne	Bilan des développements de l'interface et des travaux de maintenance  Nombre de descriptions ajoutées  Nombre de documents électroniques intégrés
1.9 Consultations et assistance des chercheurs dans leurs travaux	Nombre de séjours de recherche à la Fondation  Nombre de demandes traitées à distance  Nombre de consultations de l'interface  Nombre d'utilisateurs enregistrés durant l'année sur l'interface  Nombre d'usagers de la bibliothèque européenne

### Objectif 2 : Poursuivre le programme de la Bourse Henri Rieben de la Fondation

La Fondation a créé en 2011 une bourse pour jeunes chercheurs dédiée à la mémoire du professeur Henri Rieben, premier président de la Fondation. Son capital de dotation est entièrement financé par des fonds privés assurant le financement durant une période de 20-25 ans. La Bourse permet à des chercheurs de niveau doctoral avancé dans différentes disciplines scientifiques, venant du monde entier, de venir travailler à la Fondation et d'utiliser ses ressources documentaires durant un à trois mois chacun dès lors qu'ils préparent une thèse ayant trait à la construction européenne, portant par exemple sur la pensée et l'action de Jean Monnet ou d'autres protagonistes, sur l'idée européenne, sur l'histoire, les développements et les enjeux du processus, ou encore sur les relations entre la Suisse et l'Europe. Les boursiers sont basés à la Fondation pour leur travail.

<b>Prestations</b>	<b>Critères de réalisation</b>
2.1 Gestion du processus de sélection annuelle des boursiers	Bilan des candidatures et du nombre des bourses accordées (origine, nombre, disciplines, thématiques de recherche)
2.2 Assistance et suivi des boursiers	Type et nature des travaux de recherche effectués par les boursiers

**Objectif 3 : Offrir un lieu de rencontre, de réflexion et de débat, reflétant notamment les diverses facettes des grands enjeux d'actualité européenne (organisation d'événements publics et accueil de visiteurs)**

La Fondation organise de multiples événements publics, à Lausanne notamment. Leur plus-value réside dans la variété des disciplines, des intervenants et des idées mises en débat. Par conséquent, ils intéressent souvent un public plus large que la communauté scientifique et peuvent rassembler jusqu'à 300 personnes. Un espace de discussion est traditionnellement ouvert au public dans ce cadre.

Elle a de surcroît pour tradition d'honorer des personnalités ayant œuvré à l'intérêt commun des Européens en leur remettant sa Médaille d'or.

Enfin, la Fondation propose des visites au profit d'un groupe (étudiants universitaires, gymnasiens, société civile) ou d'une ou quelques personnalités, provenant par exemple du monde politique, diplomatique ou académique. Les visites remplissent ainsi différents objectifs qui vont du transfert de connaissance et de la valorisation du patrimoine documentaire au renforcement des réseaux de la Fondation.

La Fondation va accorder une attention particulière au développement d'activités adressées aux jeunes.

Les événements publics et visites contribuent, tout comme l'accueil des chercheurs, à faire bénéficier le Canton de leur renommée et de leurs retombées, notamment économiques.

<b>Prestations</b>	<b>Critères de réalisation</b>
3.1 Conception et organisation de « conférences européennes » et de « dialogues européens » de haut niveau ouverts au public reflétant les diverses facettes des enjeux européens, en principe sur le campus universitaire de Dorigny	Organisation d'environ deux conférences ou dialogues par année en moyenne, réunissant des intervenants de haut niveau
3.2 Conception et organisation de colloques internationaux réunissant des personnalités académiques et des praticiens de haut niveau, en priorité sur le campus universitaire de Dorigny	Organisation d'un colloque environ tous les trois ans en moyenne, réunissant des intervenants de haut niveau
3.3 Remise, lors d'une cérémonie publique, de la Médaille d'or de la Fondation à une personnalité européenne de premier plan ayant apporté une contribution significative à la construction européenne	Organisation d'une cérémonie environ tous les trois ans en moyenne, honorant une (des) personnalité(s) de premier plan

<p>3.4 Accueil à la Fondation de visiteurs (étudiants universitaires, gymnasiens, personnalités du monde académique, de la politique et de la société civile). À l'occasion de ces visites, présentation par la Fondation de son patrimoine documentaire, complétée le cas échéant par un exposé suivi de questions/réponses et de réflexions en commun</p>	<p>Nombre et type des visites à la Fondation (nombre par catégorie)</p>
---	---

**Objectif 4 : Mettre à disposition une expertise et contribuer au transfert de connaissance**

La Fondation assure une contribution scientifique dans le cadre de divers colloques internationaux, ce qui permet d'enrichir les réseaux de la Fondation, d'entretenir des partenariats et de renforcer la dimension scientifique de la Fondation.

Elle assure de plus un enseignement d'introduction à l'intégration européenne aux étudiants de plusieurs Facultés de l'Unil.

Prestations	Critères de réalisation
<p>4.1 Contributions propres de la Fondation dans le cadre de ses colloques ou d'autres débats ou colloques organisés à l'extérieur, notamment par des partenaires de la Fondation, et autres formations ponctuelles</p>	<p>Nombre et type des contributions scientifiques ou de formation</p>
<p>4.2 Enseignements d'introduction à l'intégration européenne donnés par la Fondation à l'Université de Lausanne, d'entente avec cette dernière. Autres enseignements ponctuels</p>	<p>Liste des enseignements</p>

**Objectif 5 : Valoriser les activités et les ressources documentaires de la Fondation à travers ses publications et son site internet**

Plusieurs publications sont l'œuvre de la Fondation. La collection des Cahiers rouges a été fondée par le professeur Henri Rieben en 1957, afin de diffuser les résultats de travaux de recherche.

Complémentaire à la collection des Cahiers rouges, une nouvelle série de publications intitulée « Collection débats et documents » a débuté sa parution au printemps 2014. Gratuite, elle a vocation à être diffusée essentiellement de manière numérique. L'objectif est de contribuer aux débats et réflexions sur les diverses facettes des enjeux européens ainsi que de valoriser certains éléments du patrimoine documentaire de la Fondation.

Enfin, instrument de valorisation des ressources documentaires, des événements publics et des publications, le site internet de la Fondation est aussi le vecteur privilégié de sa communication avec les réseaux et usagers.

Prestations	Critères de réalisation
<p>5.1 Poursuite de la collection des Cahiers rouges</p>	<p>Une parution tous les deux ans environ en moyenne</p>
<p>5.2 Poursuite de la Collection débats et documents (série de publications légères lancée en 2014), complémentaire à la collection des Cahiers rouges</p>	<p>Deux parutions environ par année</p>

<p>5.3 Utilisation du site internet et des différents moyens de communication comme instruments de valorisation de la Fondation et de ses activités</p>	<p>Bilan des développements réalisés</p> <p>Indicateurs chiffrés pertinents en matière de communication (site internet, réseaux sociaux, mailings)</p>
---	--

### **Objectif 6 : Assurer le bon fonctionnement de la vie institutionnelle de la Fondation et de ses réseaux**

La vie institutionnelle de la Fondation est articulée autour de ses trois organes, le Conseil exécutif, le Conseil de la Fondation et le Comité scientifique.

En outre, les acteurs suivants tiennent une place particulière dans les réseaux institutionnels de la Fondation : d'une part, les collectivités publiques qui la financent et, d'autre part, l'Université de Lausanne avec laquelle elle poursuit une collaboration régulière.

Prestations	Critères de réalisation
<p>6.1 Animation de la vie statutaire de la Fondation, préparation et suivi des séances des organes</p>	<p>Environ 5 séances par année en moyenne, chacune documentée par un compte rendu</p>
<p>6.2 Gestion des relations avec les collectivités publiques soutenant la Fondation</p>	<p>Bilan de la collaboration</p>
<p>6.3 Gestion des relations avec l'Unil</p>	<p>Bilan de la collaboration</p>

### **3. Objectifs de développement pour les années 2020-2024**

Dans la continuité de ce qui avait été convenu pour la période 2015-2019, deux objectifs de développement des activités de la Fondation sont définis à titre de renforcement :

- Objectif de développement A : maintenir le rythme accéléré de sauvegarde, d'inventoriage et de mise à disposition des ressources documentaires non encore traités.

Concrètement, cet objectif vise à soutenir la Fondation dans son travail de valorisation des fonds d'archives - arrivés à la Fondation avant 2015 - et qui n'ont pas encore pu être traités. Grâce aux ressources mises à disposition pour la mise en œuvre de cet objectif de développement A, un rattrapage a été initié depuis 2015.

Dans la période écoulée, le rythme d'archivage a pu être doublé, passant de 5 mètres linéaires (ml) par année entre 1979 et 2014 à 9.5 ml par année sur la période 2015 - mi 2019. En outre, la mise en œuvre de l'objectif de développement A a permis, grâce aux spécialistes en archivage engagés par la Fondation :

- de mener des réflexions centrales sur les processus d'archivages (politique de traitement différenciée des fonds en fonction de leur importance et de leur pertinence) et
- de développer des nouveaux outils de gestion permettant de tirer pleinement parti des possibilités liées au numérique (numérisation et retro-numérisation des fonds, création d'instruments de recherche électronique, à l'exemple de la nouvelle interface de recherche et de consultation, dont la mise en ligne est prévue pour 2020).

Ces importants projets contribuent non seulement à l'Open science mais également à l'augmentation du rythme de traitement des archives et de mise à disposition des inventaires à l'attention des chercheurs.

L'interface de recherche et de consultation en développement depuis fin 2016 est une importante contribution au processus de mise à disposition des ressources documentaires de la Fondation, ainsi qu'une nécessité dans le monde de la recherche actuel. Environ 50% du poste créé en 2016 a été dévolu à cette activité : conception, développement, conversion d'inventaires, migrations de données et de formats, maintenance. Si la part consacrée à la conception et au développement va progressivement diminuer, celle liée à l'augmentation du patrimoine numérique, à sa gestion et à la maintenance du système va augmenter. Cette activité va continuer d'occuper approximativement 50% d'un poste au cours des prochaines périodes.

- Objectif de développement B : renforcer la position de la Fondation en tant que « lieu de réflexion », à l'instar des laboratoires d'idées.

Il s'agit pour la Fondation de préparer et d'assurer le suivi de travaux de groupes d'experts sur des sujets d'actualité reflétant les diverses facettes des grands enjeux européens.

La Fondation se charge également de la diffusion de ces travaux, notamment à travers ses propres publications, son site internet, Facebook et des événements publics (activités existantes). La plus-value de la Fondation consiste donc à offrir un lieu de réunion « neutre », un secrétariat, un rapporteur, un vecteur de valorisation, et surtout un réseau permettant de rassembler l'expertise requise. Cette activité peut continuer à être l'occasion de développer des partenariats.

La Fondation a recruté en 2016 une force de travail pour cet objectif de développement B. Cette collaboratrice à temps partiel travaillera dès 2020 sur la nouvelle thématique choisie. Concrètement, la première partie de l'année 2019 a déjà permis d'avancer sur les réflexions d'un nouveau thème pour la période 2020-2022, et la seconde partie de l'année 2019 est consacrée à la prospection de nouveaux experts afin que les travaux de réflexion puissent être entamés dès le premier semestre 2020. Le premier groupe de la période achèvera ses travaux à mi-2022, à la suite de quoi un deuxième groupe sera constitué autour d'un deuxième sujet, lequel produira ses résultats fin 2024. Comme pour la période 2015-2019, la deuxième sous-période (2022-2024) sera consacrée à un nouveau sujet se situant dans la même thématique générale que la première sous-période (2020-2022).

La période 2015-2019 a permis à la Fondation d'enrichir ses contacts avec de nouveaux experts. Pour la suite, la Fondation pourra continuer à élargir son réseau en Suisse rassemblant des personnalités universitaires, politiques, issues des médias, ou encore de la société civile, qui sont intéressées par les questions européennes ainsi que par les relations entre la Suisse et l'Europe.

De plus, durant la période 2015-2019 et du fait de son travail sur des thématiques actuelles, l'activité de groupe d'expertise a permis d'augmenter le rayonnement de la Fondation auprès d'un public académique et professionnel d'une nouvelle tranche d'âge, ainsi que dans de nouveaux réseaux. La Fondation a ainsi noué des contacts avec la Faculté des géosciences et de l'environnement de l'Unil, avec le LaSur (Laboratoire de sociologie urbaine) à l'EPFL, ou encore avec des organisations proposant de nouvelles formes de discussion telles que Movin'On, *foraus* ou ethix (Laboratoire pour une éthique de l'innovation).

En somme, cette activité a renforcé le réseau déjà existant de la Fondation en créant des connexions avec des cercles difficilement accessibles par le passé. Son champ d'influence au sein du Canton de Vaud, en Suisse et à l'international s'est accru. Le Canton bénéficie ainsi de nouvelles synergies. Cela contribue aussi à positionner ce dernier comme espace de réflexion sur des enjeux qui dépassent ses frontières et qui pourtant le concernent au premier chef. Les différents résultats obtenus participent également au transfert de connaissances du monde académique vers la société civile.

La mise en œuvre et la plus-value de ces deux objectifs de développement feront l'objet d'un bilan annuel par la Fondation (nombre, type et nature des activités et prestations déployées notamment).



Ces bilans serviront de base à la décision d'une éventuelle reconduction de ces deux objectifs pour la période de convention 2025 à 2029.

#### **4. Subvention de l'État de Vaud**

4.1 La présente convention se fonde sur un cadre financier de CHF 4'410'000.-, répartis à raison de CHF 3'914'000.- pour les objectifs 1 à 6 précités et de CHF 496'000.- pour les objectifs de développement figurant au point 3.

4.2 Les tranches annuelles sont prévues comme suit :

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2020-2024</b>
Objectifs 1 à 6	782'800.-	782'800.-	782'800.-	782'800.-	782'800.-	3'914'000.-
Objectif de développement A	60'000.-	60'000.-	60'000.-	60'000.-	60'000.-	300'000.-
Objectif de développement B	39'200.-	39'200.-	39'200.-	39'200.-	39'200.-	196'000.-
<b>Total</b>	<b>882'000.-</b>	<b>882'000.-</b>	<b>882'000.-</b>	<b>882'000.-</b>	<b>882'000.-</b>	<b>4'410'000.-</b>

Les décisions budgétaires annuelles du Grand Conseil du Canton de Vaud demeurent réservées.

4.3 La subvention annuelle est versée en deux tranches, la première en janvier et la seconde en juin.

4.4 L'État de Vaud met à disposition de la Fondation, institution coopérant avec l'Université de Lausanne sur le plan académique, la Ferme de Dorigny, sur le site universitaire de Dorigny.

#### **5. Suivi de la convention**

5.1 Le suivi de la convention est assuré pour l'État de Vaud par le Service en charge de l'enseignement supérieur (ci-après : le service), c'est-à-dire la Direction générale de l'enseignement supérieur. Il est assuré pour la Fondation par son directeur.

5.2 L'État de Vaud dispose d'un représentant au Conseil exécutif, organe suprême de la Fondation.

5.3 Avant fin juin de chaque année, la Fondation fait parvenir au service :

- son rapport annuel d'activités, ses comptes annuels et son budget,
- un bilan annuel de suivi des critères de réalisation des objectifs fixés dans la convention d'objectifs ainsi que le bilan annuel de la mise en œuvre et de la plus-value apportée par les objectifs de développement A et B (sous forme de tableau et/ou de texte) ;
- une observation sur le respect - par la Fondation - du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en termes d'égalité salariale, conformément à l'art. 3 de la LSubv.

Sur la base des informations remises par la Fondation, le service s'assure annuellement de la qualité et de la validité des informations. Chaque année, il établit un rapport de synthèse sur l'atteinte des objectifs fixés dans la convention.

5.4 Si les objectifs ne sont pas atteints ou les exigences de renseignement pas respectées, le service peut réduire ou supprimer la subvention cantonale, en exiger la restitution partielle ou totale ou encore demander une révision de la convention d'objectifs.

5.5 Les comptes de la Fondation font l'objet d'une révision annuelle par un organe indépendant désigné par le Conseil exécutif de la Fondation, dont le rapport est transmis au service en charge de l'enseignement supérieur pour analyse.

5.6 La Fondation publie son rapport annuel d'activités et ses comptes sur son site internet.

5.7 La Fondation signale en tout temps à l'État de Vaud toute difficulté majeure compromettant la réalisation des prestations mentionnées aux points 2 et 3.

## 6. Litiges

En cas de litiges, les Parties tentent de trouver une solution à l'amiable. Si aucune solution à l'amiable n'est trouvée, le Tribunal cantonal vaudois est compétent pour statuer sur les litiges découlant de la présente convention.

## 7. Modification et entrée en vigueur de la convention

Toute modification de la présente convention doit revêtir la forme écrite et être signée par les deux Parties.

La présente convention prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle prend fin le 31 décembre 2024.

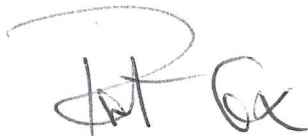
**Pour le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture**



Cesla Amarelle, Cheffe du Département

Lieu et date : *Lausanne, le 19.12.2019*

**Pour la Fondation Jean Monnet pour l'Europe**



Pat Cox, Président de la Fondation

Lieu et date : *Dublin 17/1/2020*



Gilles Grin, Directeur de la Fondation

Lieu et date : *Lausanne, le 15.01.2020*